



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 NOVEMBRE 2019, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un Règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le Plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phases 2 et 3. Ce règlement permettra d'inclure le projet Beside Cabins dans les règlements d'urbanisme selon l'article 145.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

DONNÉ À CHERTSEY ce 19<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Monique Picard  
Directrice par intérim du Service du greffe